

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018 - 2019

Quorum : 12

Numéro de séance : 5

Nombre des présents : 14

Date de convocation : 18/06/2019

Nombre d'absents excusés : 8

Présidence de : M. MEILLAUD Hervé

ORDRE DU JOUR

Préambule : - Approbation du PV de la séance du 08/04/2019.

I - Vie pédagogique et éducative :

1. Préparation de rentrée 2019
2. Expérimentation pédagogique

II - Fonctionnement général :

1. Fermeture de l'établissement pendant la période estivale
2. Dotation ASSEDU 2019/2020
3. Signature de conventions : GRETA – Dispositif Relais Niortais – Protection civile – Adhésion à un groupement de commandes de volailles fraîches, de viandes fraîches, de produits laitiers, de fruits et légumes frais.

III - Questions financières :

1. Répartition des crédits pédagogiques globalisés
2. Don AFDET
3. Subvention de la préfecture pour la semaine de la sécurité routière
4. Prélèvement sur fonds de roulement
5. DBM pour info

IV - Questions diverses

1. Organisation de la dernière semaine suite au report du DNB
2. Retour du conseil départemental sur les demandes de travaux
3. Pourquoi les séries de livres ne sont-elles pas fournies par le collège
4. Point sur l'atelier handball

6 Annexes (nombre – titre) : Conventions (4) – Crédits pédagogiques globalisés – DBM

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 1^{er} juillet 2019

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MEILLAUD Hervé	X					
	Provisieur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	M. RODIER David			X			
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine		X		X		
	Groupement communes							
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène			X			
	Commune siège							
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme	X			X		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. DEVILLE Jean	X					
		Mme GENTET Julie	X					
		Mme LAMBERT Laure			X	Mme SUPPER Karine	X	
		Mme LEHEC Clémence			X			
		M. PAILLAT Simon	X					
		Mme MOLINARI Elise			X			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X					
PARENTS D'ELEVES et	Parents d'Elèves	Mme MELIN Laurence	X					
		M. BOIZART Loïc		X				
		M. TRIBOT Michaël	X					
		Mme GACHET Emilie	X					

		Mme TACHERON Christelle			X				
		M. MACQUIN Frédéric	X						
Elèves		Mle DUBE Célia	X						
		Mle BARILLOT Agathe	X						

Le quorum étant atteint, Monsieur Meillaud, Principal, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17h35.

Madame Supper, Représentante des personnels d'éducation est désignée secrétaire de séance.

Le président informe les membres de l'absence de Monsieur Rodier, gestionnaire, cette fin d'année scolaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le président présente l'ordre du jour de la séance auquel :

- Il ajoute un point : II.1. Fermeture de l'établissement pendant la période estivale
- Il modifie le point III.2. – Subvention de la préfecture pour la semaine de la sécurité routière

Il précise enfin avoir été destinataire de questions diverses de la part des représentants des parents d'élèves :

1. Organisation de la dernière semaine avec le report du DNB
2. Retour du conseil départemental sur les demandes de travaux
3. Pourquoi les séries de livres ne sont-elles pas fournies par le collège
4. Point sur l'atelier handball

Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour.

I/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

I.1 – Préparation de rentrée 2019

Monsieur le président annonce que les effectifs prévus depuis le mois de novembre pour la rentrée prochaine semblent se confirmer entraînant le maintien de la structure qui était annoncée à savoir :

- Niveau 6^{ème} : 71 élèves - 3 classes
- Niveau 5^{ème} : 51 élèves – 2 classes
- Niveau 4^{ème} : 61 élèves – 3 classes
- Niveau 3^{ème} : 45 élèves – 2 classes

La notification de la DGH reste donc inchangée et la ventilation votée en février est toujours d'actualité.

A ce jour, à l'issue du mouvement, 2 nouvelles collègues sont nommées en Anglais.

Monsieur Macquin, représentant des parents, souhaite savoir si la structure est définitive. Le président lui répond par l'affirmative dans la mesure où les effectifs réels correspondent ou dépassent les prévisions.

Monsieur Meillaud explique que les réunions de fin d'année ont été avancées en raison du report des épreuves du DNB et que les bilans ont été réalisés sur les actions de l'année en cours. Le projet « silence on lit » sera reconduit l'année prochaine sur au moins une journée de la semaine. En effet, malgré les bénéfices certains du dispositif, son organisation reste compliquée, notamment en raison des collègues partagés sur plusieurs établissements qui profitent de la pause méridienne pour changer d'établissement. Au regard des emplois du temps de l'année prochaine, une deuxième journée pourrait être envisagée si les mêmes collègues ne sont pas impactés deux fois.

Concernant la classe sans notes qui était expérimentée en 6^{ème} cette année, le collège a décidé de poursuivre cette expérimentation l'an prochain. Pour autant, le dispositif ne sera pas déployé en 5^{ème}. Les professeurs souhaitent le reconduire une année sur un unique niveau avant de prendre la décision de l'étendre ou non. L'évaluation par compétences présente beaucoup d'avantages mais il reste encore quelques freins et à harmoniser les pratiques de tous.

Madame Melin, représentante des parents, explique que pour sa part, les compétences sont primordiales dans le cadre du contrôle continu.

1.2 – Expérimentation pédagogique

Le président informe les membres du conseil que le collège souhaite participer à une expérimentation sur plusieurs années à compter de la rentrée prochaine. Cette expérimentation se fixe pour objectifs de développer la coéducation afin que les familles et le collège travaillent de concert dans l'intérêt des élèves. Pour atteindre cet objectif, le collège souhaite redéfinir le temps scolaire avec la mise en place de la semestrialisation qui est plus adaptée aux apprentissages. En effet, il est donné plus de temps aux élèves et aux enseignants pour l'acquisition des savoirs, savoir faire et savoir être. Parallèlement, la semestrialisation permet de construire 4 temps forts dans l'année permettant des échanges avec les familles (mi-semestres et fin de semestres).

Pour ce projet, le collège serait accompagné par le CARDIE, un dossier est en cours de dépôt pour signature et autorisation du recteur.

Pour la première année, le découpage de l'année scolaire se composera de deux semestres. Une réflexion autour de rencontres avec les familles pour les échanges de mi-semestre est déjà entamée.

Monsieur Paillat et Madame Gentet, représentants des personnels, détaillent un peu plus les grandes lignes du projet en précisant que l'objectif est de responsabiliser les élèves.

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

II.1 – Fermeture de l'établissement pendant la période estivale

Le président précise que du 8 au 12 juillet le collège sera ouvert au public entre 9h00 et 12h00 et sur rendez vous.

L'établissement sera fermé du 13 juillet au 26 août.

Les 27, 28 et 29 août, il sera ouvert au public de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Enfin, le 30 août, il sera ouvert de 13h30 à 17h00.

II.2. Dotation ASSEDU 2019-2020

Comme tous les ans, le recteur a informé les établissements scolaires de leur dotation budgétaire d'assistants d'éducation pour la rentrée prochaine. Ainsi, pour le collège de Lezay, et comme les années passées, le collège sera doté de 3.75 ETP.

Dès lors, le président demande l'autorisation au conseil d'administration de recruter jusqu'à 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 3.75 ETP assistants d'éducation.

Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 2019 – 2020 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

Acte n° 49

II.3 – Conventions

a. Convention avec le GRETA

18h15 : Départ de Madame Billerot – le nombre de votants est désormais de 13.

Le GRETA a demandé au collège d'accueillir un stagiaire dans le cadre de sa formation CAP ATMFC. Cette convention fixe les modalités d'organisation de ce stage.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à signer une convention de stage en milieu professionnel avec le GRETA concernant un stagiaire du 11 au 21 juin 2019 ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention de stage en milieu professionnel avec le GRETA concernant un stagiaire du 11 au 21 juin 2019.

Acte n° 50

b. Convention avec le dispositif relais niortais (DRN)

Le DRN accueille un élève du collège pour lui permettre de construire son projet professionnel. Cet élève bien qu'inscrit au collège de Lezay suit un parcours au collège Fontanes de Niort, dans la classe DRN le vendredi. Le reste de la semaine, l'élève est en stage d'observation dans une entreprise.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à signer une convention avec le collège Fontanes, support du DRN ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention avec le collège Fontanes, support du DRN.

Acte n° 47

c. Convention avec la protection civile

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de la participation de la Protection civile lors du forum de l'engagement du mardi 28 mai 2019.

Les membres du conseil autorisent-ils le chef d'établissement à signer une convention avec le Protection civile dans le cadre du forum de l'engagement du mardi 28 mai 2019.

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil autorisent-ils le chef d'établissement à signer une convention avec la Protection civile dans le cadre du forum de l'engagement du mardi 28 mai 2019.

Acte n° 48

d. Convention d'adhésion à un groupement de commandes de volailles fraîches, viandes fraîches, produits laitiers, fruits et légumes frais

Le collège adhère à plusieurs groupements de commandes gérés par AGAPE 79. Le collège souhaiterait adhérer à 4 nouveaux marchés à compter du 01 janvier 2020.

Madame Mélouki, membre invité, souhaite savoir s'il s'agit de circuit court. Monsieur Meillaud répond qu'il a effectué la saisie avec Madame Beaumont et que de toute évidence, il s'agit bien de circuits courts puisque les marchés sont scindés en deux parties entre le nord et le sud du département. Monsieur Rodier pourra confirmer à son retour.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à signer les conventions d'adhésion aux groupements de commandes de volailles fraîches, de viandes fraîches, de produits laitiers et de fruits et légumes frais ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer les conventions d'adhésion aux groupements de commandes de volailles fraîches, de viandes fraîches, de produits laitiers et de fruits et légumes frais.

Acte n° 46

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Répartition des crédits pédagogiques globalisés

Tous les ans, le rectorat de Poitiers dote les établissements des crédits pédagogiques globalisés. Ces derniers doivent servir à l'achat des manuels scolaires (papiers ou numériques), aux droits de reprographie, à l'achat des carnets de correspondance. L'éventuel reliquat est alors affecté aux actions du projet d'établissement.

Pour l'année 2019/2020, la dotation s'élève à 2 900 euros qui seront répartis :

- 372.90 € pour les droits de reprographie
- 533,40 € pour les carnets de correspondance
- 1 993.70 € pour les manuels scolaires

Les membres du conseil d'administration adoptent-ils la répartition des crédits pédagogiques globalisés proposée par Monsieur le président ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent la répartition de la dotation de 2900 euros des crédits pédagogiques globalisés proposée par le président (372.90€ droits de reprographie – 533,40€ carnets de correspondance – 1 993.70€ manuels scolaires)

Acte n° 51

III.2 – Don AFDET

Dans le cadre de la semaine d'observation du milieu professionnel, à destination des élèves de 3^{ème}, des visites ont été organisées les 25 et 26 mars derniers. L'AFDET participe à hauteur de 350 euros aux frais de transport.

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils le don de 350 euros de l'AFDET pour participer au transport des visites d'entreprises qui se sont déroulées les 25 et 26 mars derniers ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils le don de 350 euros de l'AFDET pour participer au transport des visites d'entreprises qui se sont déroulées les 25 et 26 mars derniers.

Acte n° 52

III.3 – Subvention de la Préfecture des Deux Sèvres dans le cadre de la semaine Sécurité routière

La préfecture a subventionné l'action menée par l'association des Motards en colère. Cette subvention est d'un montant de 150 euros.

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils la subvention de 150 euros de la Préfecture des Deux Sèvres dans le cadre de l'opération « Semaine de la sécurité routière » ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la subvention de 150 euros de la Préfecture des Deux Sèvres dans le cadre de l'opération « Semaine de la sécurité routière ».

Acte n° 53

III.4 – Prélèvement sur fonds de roulement

Le collège dispose de réserves trop importantes et propose donc d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 12 000 euros. En raison de l'absence actuelle de Monsieur le gestionnaire, la majorité des dépenses ne seront engagées qu'en septembre.

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 12000 euros répartis en 7500 euros sur le service général et 4500 euros sur le service de restauration ?

Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 12000 euros répartis en 7500 euros sur le service général et 4500 euros sur le service de restauration.

Acte n° 54

III.5 – Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) – Pour info

DBM n°5

Il s'agit de deux subventions notifiées après le vote du budget initial.

- o 500 euros dans le cadre du réseau ECLORE pour le forum des formations organisé au collège de Celles/Belle.
- o 840 euros dans le cadre du projet d'établissement.

Cette DBM est portée à la connaissance des membres du conseil pour information.

- DBM n°6

Il s'agit de la régulation de tarification au quotient familial pour le 1^{er} trimestre d'un montant de 1075.93 euros d'une part et d'une subvention de la collectivité de rattachement d'un montant de 1276.70 euros dans le cadre du programme « approvisionnement en local supérieur à 40% »

Cette DBM est portée à la connaissance des membres du conseil pour information.

IV – Questions diverses

1. Cours non assurés et remise d'ordre

Les parents sont surpris qu'aucune remise d'ordre ne soit accordée sur la dernière semaine alors que les cours ne sont pas assurés. Le président explique que la décision du ministre de reporter les épreuves du DNB a engendrée plusieurs conséquences au niveau des établissements. Le report des corrections a perturbé l'organisation de cette dernière semaine. Le collège a donc informé en catastrophe les parents que les cours ne pouvaient plus être assurés. Cependant, l'accueil des élèves et la restauration sont assurés dans la mesure où la décision de fermer un établissement scolaire est de la compétence du préfet. Ce mot a été rédigé rapidement, alors que le collège tentait de réorganiser le planning des derniers jours de l'année. A la relecture du courrier, le président reconnaît des maladresses et surtout des imprécisions qui n'étaient pas volontaires. L'urgence, quand il a écrit aux parents, était de les informer que les cours et les ateliers ne pouvaient plus être assurés.

2. Retour du conseil départemental sur les demandes de travaux

Le président demande des précisions aux parents. Ces derniers expliquent que lors des dernières séances, il avait été précisé que le collège souhaitait transformer le préau en salle d'arts plastiques, atelier pour l'agent de maintenance et foyer des élèves. Il était également question d'un auvent pour l'entrée au self. Le président explique que tous les dossiers n'avancent pas de la même façon et ne sont pas traités de la même façon par la collectivité. Concernant l'aménagement du préau, il précise que cela entre dans les travaux importants que nous souhaiterions. Respectant la procédure annoncée, la collectivité n'a pas retenu ce projet pour cette année. Nous proposerons ces travaux l'an prochain. Pour l'auvent, la situation est plus compliquée. Le collège avait effectué un prélèvement sur fonds de roulement l'an passé pour acheter un auvent. La collectivité a envisagé de déplacer celui du collège de Saint Maixent. A ce jour, le collège n'obtient pas, malgré les relances, une réponse claire du conseil départemental. L'achat d'un auvent par le collège n'est pour l'instant plus d'actualité puisque la collectivité étant propriétaire, les travaux d'installation resteraient de sa compétence. Enfin, concernant les autres travaux qui restaient sans réponse, le président explique avoir renvoyé un courrier aux chefs de service de la collectivité il y a 2 ou 3 semaines. Cette dernière semble avoir entendu et les travaux sont en cours de réalisation (réparation des volets...).

3. Pourquoi les séries de livres ne sont-elles pas fournies par le collège

Le président s'étonne de cette question qui avait été abordée lors d'un précédent conseil d'administration. Il avait alors été précisé qu'« une des solutions envisagées sera probablement d'ajouter à la liste des fournitures l'achat d'un ou deux livres dans l'année ». Etant la propriété de l'élève, l'achat est possible et ne s'oppose pas au principe de gratuité de l'Ecole ». Les parents précisent qu'ils croyaient que Monsieur Rodier, gestionnaire, avait indiqué qu'il y avait les moyens financiers d'acheter des séries et de compléter celles existantes. Le président rappelle que les deux possibilités avaient été envisagées. Il précise qu'il demandera aux enseignantes de français de participer à la prochaine rencontre avec les représentants des parents pour aborder cette problématique.

4. Point sur l'atelier handball

Pour pouvoir proposer l'atelier handball à la totalité des élèves, nous avons envisagé avec le club de handball de Lezay, qui est partenaire de cet atelier, de le proposer sur la pause méridienne. Par contre, le planning d'occupation du gymnase étant très chargé, il fallait que l'école primaire accepte de décaler un de ses créneaux sur une autre demi-journée. Après le dernier conseil d'école, il s'avère qu'aucun enseignant ne souhaite permuter un créneau avec le collège pour l'atelier handball. Nous prenons acte et conservons donc le créneau du jeudi de 16h à 17h pour l'atelier handball qui ne sera donc proposé qu'aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} l'an prochain. Monsieur Meillaud insiste sur le fait qu'il n'y avait pas d'insistance de la part du collège. La réponse négative de l'Ecole primaire n'est pas mal perçue du collège.

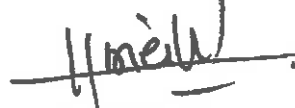
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

K.Supper



Le Président,



H.Meillaud